

**Séance extraordinaire du 18 janvier 2016****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

**1.1** Constatation de l'avis de convocation.

**1.2** Lecture et adoption de l'ordre du jour.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

**2.1** Adoption du règlement numéro 476-2016 remplaçant le règlement numéro 458-2013 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2016.

**2.2** Réorganisation du personnel du CDMR.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROCÈS-VERBAL****1**

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **18 janvier à 13 h 30** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Michel Lavigne
Chantal Crête		Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Madame Odette Hébert a motivé son absence.

Aucune personne n'assiste à l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents et les en remercie.

**1.1****Constatation de l'avis de convocation.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil municipal.

**1.2**

043-01-2016

**Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.****DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1**

044-01-2016

**Adoption du règlement numéro 476-2016 remplaçant le règlement numéro 458-2013 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2016.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les modalités de paiement des taxes municipales et de modifier les dates d'échéances des versements des comptes de taxes payables à compter de janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

**ARTICLE 1 PRINCIPE**

Les taxes municipales sont payables en un versement unique lorsque le montant total dû est de moins de trois cents dollars (300 \$).

Le conseil détermine par le présent règlement que les comptes de taxes excédant trois cents dollars (300 \$) sont payables en trois (3) versements égaux.

**ARTICLE 2 ÉCHÉANCES**

Les comptes de taxes dont le total est inférieur à trois cents dollars (300 \$) sont payables au plus tard le 15 mars de chaque année.

Les autres comptes de taxes sont payables selon les échéances qui suivent :

Le premier versement est payable au plus tard le **15 mars** de chaque année.

Le second versement est payable au plus tard le **1<sup>er</sup> juin** de chaque année.

Le troisième et dernier versement est payable au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre** de chaque année.

**ARTICLE 3 SOLDE EXIGIBLE**

Tel que permis par la Loi, lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Jacques Maillé  
Maire

---

Jocelyn Robinson  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION: 8 janvier 2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 18 janvier 2016

RÉSOLUTION # : 044-01-2016

AVIS DE PROMULGATION  
ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 19 janvier 2016

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

045-01-2016

**2.2**  
**Réorganisation du personnel du CDMR.**

CONSIDÉRANT la résolution 047-02-2015 mandatant Me Marc Tremblay de la firme Deveau Avocats pour préparer la fin de l'entente du CDMR;

CONSIDÉRANT la résolution 344-12-2015 pour la nomination des membres du comité de sélection du personnel pour la réorganisation du CDMR en concordance avec le manuel des politiques en matière de ressources humaines;

CONSIDÉRANT la rencontre préparatoire avec Me Tremblay le 11 janvier 2016 :

CONSIDÉRANT les entrevues du 15 janvier 2016 de tous les employés du CDMR par le comité de sélection du personnel;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus lors de la compilation des pointages:

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate nos procureurs afin d'émettre leurs recommandations pour statuer sur l'embauche des employés requis, le tout conformément au manuel des politiques en matière de ressources humaines.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 1

**Adoptée la majorité**

c.c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville

Municipalité de Montpellier

Municipalité de Duhamel

Me Marc Tremblay, Deveau Avocats

Monsieur Thierry Désormeaux

**3.**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen à l'assemblée.

**4.**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

046-01-2016

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 13 h 34.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Jacques Maillé  
Maire

---

Jocelyn Robinson  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier